



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Information

Modifications fiches emploi

Contexte :

Depuis le 1^{er} janvier avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective nationale, les salariés ont reçu leurs fiches emploi ainsi que la cotation qui en découle. Ces mêmes cotations vont être complétées par des échelons au plus tard en septembre (nous y reviendrons dans un prochain tract).

Dès le début, la **CFDT** avait demandé de participer à l'élaboration des fiches afin que l'ensemble des travaux effectués par les salariés reflètent la réalité des emplois tenus. La direction n'a pas répondu favorablement à notre demande, préférant faire le choix d'un cabinet extérieur et d'un « travail en vase clos » sans même parfois les hiérarchies de secteur (travail hors sol) avec les résultats que l'on sait !

La **CFDT** a constaté de réels problèmes lors de la remise des fiches emploi : incohérences, sous-cotations, emplois manquants, description incomplète, pas en rapport avec l'emploi réel.

Pour la **CFDT** tout doit être reconnu, la totalité des activités demandées (significatives ou pas), la polyvalence sur une ou différentes lignes, les tâches annexes des emplois, les remplacements des leaders etc.

Création et Réévaluation des fiches emploi :

Suite aux interventions de la **CFDT** et des signataires lors des différentes commissions d'application et de suivi de l'accord, **63 emplois supplémentaires ont été créés**, 940 agents ont vu leur classification révisées et/ou réévaluée. De plus, nous avons obtenu **la rétroactivité au 1^{er} janvier**, impactant positivement la prime d'ancienneté pour le personnel concerné.

Ce n'est qu'une première étape, pour la **CFDT**, il y a encore du travail pour améliorer le dispositif et faire reconnaître tous les salariés de notre entreprise à leur juste valeur.

Récapitulatif calcul prime ancienneté

VALEUR DU POINT X TAUX SELON CLASSE D'EMPLOI DU SALARIE EN % X 100 X
POURCENTAGE ANCIENNETE DU SALARIE X TAUX D'ACTIVITE PAYE DU SALARIE X
COEFFICIENT D'ADAPTATION A L'HORAIRE DU REGIME DE TRAVAIL =

PRIME D'ANCIENNETE

TAUX SELON CLASSE D'EMPLOI EN %

CLASSE D'EMPLOIS	A1	A2	B3	B4	C5	C6	D7	D8	E9	E10
TAUX	1,45%	1,6%	1,75%	1,95%	2,2%	2,45%	2,60%	2,9%	3,3%	3,8%

Analyse **CFDT** :

La **CFDT** n'a jamais été adepte de la politique de la chaise vide, bien au contraire, les salariés comptent sur nous et c'est notre devoir de répondre à leurs attentes. Depuis le début, que ce soit lors de la négociation puis grâce à notre présence sur le terrain, nous avons réussi à faire bouger les lignes.

Toutes les contestations et revendications des salariés sur les créations ou modifications ont pu être remontées et (un peu) discutées en central. Avant même la restitution aux salariés de leurs cotations, la **CFDT** avait interpellé la direction sur la nécessité de tenir dès janvier et régulièrement des commissions de suivi et d'application avec les signataires afin de faire remonter tous les problèmes rapportés par les salariés.

De nombreux points sont encore en cours de discussion et de modification, la **CFDT** ira jusqu'au bout afin que chaque salarié puisse se reconnaître dans sa fiche-emploi.

Nous avons déjà obtenu la mise en place de réunions mensuelles pour discuter en détail des cas de désaccord, notamment pour clarifier les activités :

- La hiérarchie décide que l'activité n'est plus demandée au salarié, elle ne sera pas incorporée à la fiche-emploi et il faudra s'arrêter de la faire ...
- L'activité est bien demandée, elle sera alors incorporée à la fiche-emploi et la cotation en tiendra compte.

Aujourd'hui pour la **CFDT**, c'est l'occasion de changer positivement les choses, mais c'est à la direction d'en prendre la pleine mesure et de tout mettre en place afin de recréer cette attractivité qui manque à notre entreprise. Cela permettra également de reconnaître à leur juste valeur le professionnalisme des salariés.

Vos élus **CFDT** se tiennent à votre disposition pour toutes questions ou interrogations, n'hésitez pas à vous rapprocher d'eux.

